

Les thoniers bretons dans les eaux africaines

par Roland JAFFREZIC

Disons tout d'abord que nos connaissances sur la migration et la biologie du thon tropical, dont l'espèce la plus pêchée est l'albacore (*Neothunnus albacora*) ou thon aux nageoires jaunes, ont été exposées par M. POSTEL devant le Comité local des pêches maritimes de Bayonne, le 15 octobre 1964. En bref, les *upwellings* (ou remontées d'eaux profondes jusqu'au voisinage de la surface) jouent là un grand rôle. Ce phénomène se produit dans les zones de vents constants comme les alizés, ou à la fin d'une période de vents soufflant dans une direction constante et il cesse avec ces vents. D'autre part, l'existence d'une thermocline entre 25-30 m et 55-60 m dans les eaux tropicales, couche dans laquelle la température diminue rapidement de 25°5 à 18-20° C, joue également un rôle dans la pêche de l'albacore. Cette thermocline sépare une couche suprathermoclinale, épaisse de 25 à 30 m, dans laquelle la température oscille autour de 25-26°, d'une couche infrathermoclinale plus fraîche. L'albacore se tient dans la couche suprathermoclinale, limité, en plan, dans ses déplacements par l'existence de zones-barrières, véritables seuils thermiques verticaux, aux isothermes serrés près de la surface, et qui se déplacent selon les saisons. En été, on le trouve au Nord à la latitude de Port Etienne et du Cap Blanc, en hiver du côté de Dakar et du Cap Vert. L'albacore se déplace dans cet espace variable, et plus précisément dans la frange côtière des *upwellings*, le long du plateau continental où abondent phyto et zooplancton. La remontée vers la surface de la thermocline provoque la concentration des thons. Si l'albacore se fait rare en hiver au Nord de Conakry, en raison du refroidissement de l'atmosphère par l'alizé, il abonde alors dans le golfe de Guinée. A aucun moment, il ne disparaît donc des régions intertropicales. Il ne se rencontre que dans les eaux d'une température égale ou supérieure à 20-21° et d'une salinité de 33,5 à 36 0/00, au moins.

Au contraire, la zone infrathermoclinale est peuplée de gros poissons éparpillés, et non plus rassemblés en bancs, et leur capture est l'apanage des Japonais qui les pêchent à la palangre.

I. HISTORIQUE DE LA PECHE AFRICAINE PAR LES THONNIERS FRANÇAIS.

Il fallut attendre l'apparition de la méthode de pêche à l'appât-vivant pour que certains patrons pêcheurs courussent le risque de « l'entreprise africaine ». Ce n'est qu'en 1954 que deux bateaux

français, le « Danton » de Saint-Jean-de-Luz, et le thonier audier-nais « Perle de l'Aube », commandé par le patron Kerouédan, apparu dans les eaux africaines. Le thonier breton ne captura que 20 t d'albacore en un mois et demi ; certes, la moyenne des pêches ramenées alors par les thoniers métropolitains n'était-elle que de 20 à 25 t en 3 mois ; mais le thon tropical ne fut vendu que 80 F le kilo, alors que le germon atteignait près de 200 F. Malgré tout, 5 bateaux français se trouvaient l'année suivante sur les lieux de pêche africains, dont 3 bâtiments bretons de faible tonnage (14 à 21 m hors-tout) ; il s'agissait de « la Perle de l'Aube » d'Audierne, de « L'Émeraude » et du « Marcel-Yveline » de Concarneau. Ils étaient accompagnés d'un « tuna-clipper », le « Yolande Bertin », de 32 m HT, qui avait quitté Panama en avril 1954 sous pavillon hondurien, avec un équipage canadien. En 1955, acheté par un armateur métropolitain, il battait pavillon français. Cette seconde campagne fut jugée excellente ; le tuna-clipper ramenait 530 t de thon et les 3 petits thoniers bretons avaient, en quelques semaines, mis à quai dans le port de Dakar plus de 80 t d'albacore ; à lui seul, le « Marcel-Yveline » en avait débarqué 45 t. Depuis lors, le nombre des thoniers français n'a cessé de croître dans les eaux africaines, surtout avec l'apparition des congélateurs, en 1956.

À l'origine de ce mouvement, il y eut l'exemple américain et japonais. Les Américains pêchaient le thon tropical depuis les années 1920, à partir des bases de San Diego et de Los Angeles, en Californie. Leur production était passée de 60.000 t en 1939 à plus de 200.000 t en 1950. L'Amérique latine avait suivi le mouvement, capturant 25.000 t de thon en 1947 et éliminant peu à peu la France du marché suisse de la conserve. De son côté, le Japon produisait déjà 70.000 t de thon en 1947, inondant de ses conserves les marchés européens et américains. Or, les conserveurs français, pour répondre à la seule demande nationale, devaient acheter du thon ailleurs, à prix fort et perdant ainsi toute chance de reconquérir les marchés étrangers. L'« Union des syndicats des fabricants français de conserves de poisson » décida donc de subventionner l'expérience africaine, puisque nous n'avions d'autre choix que de nous lancer nous-mêmes dans la pêche des thonidés tropicaux.

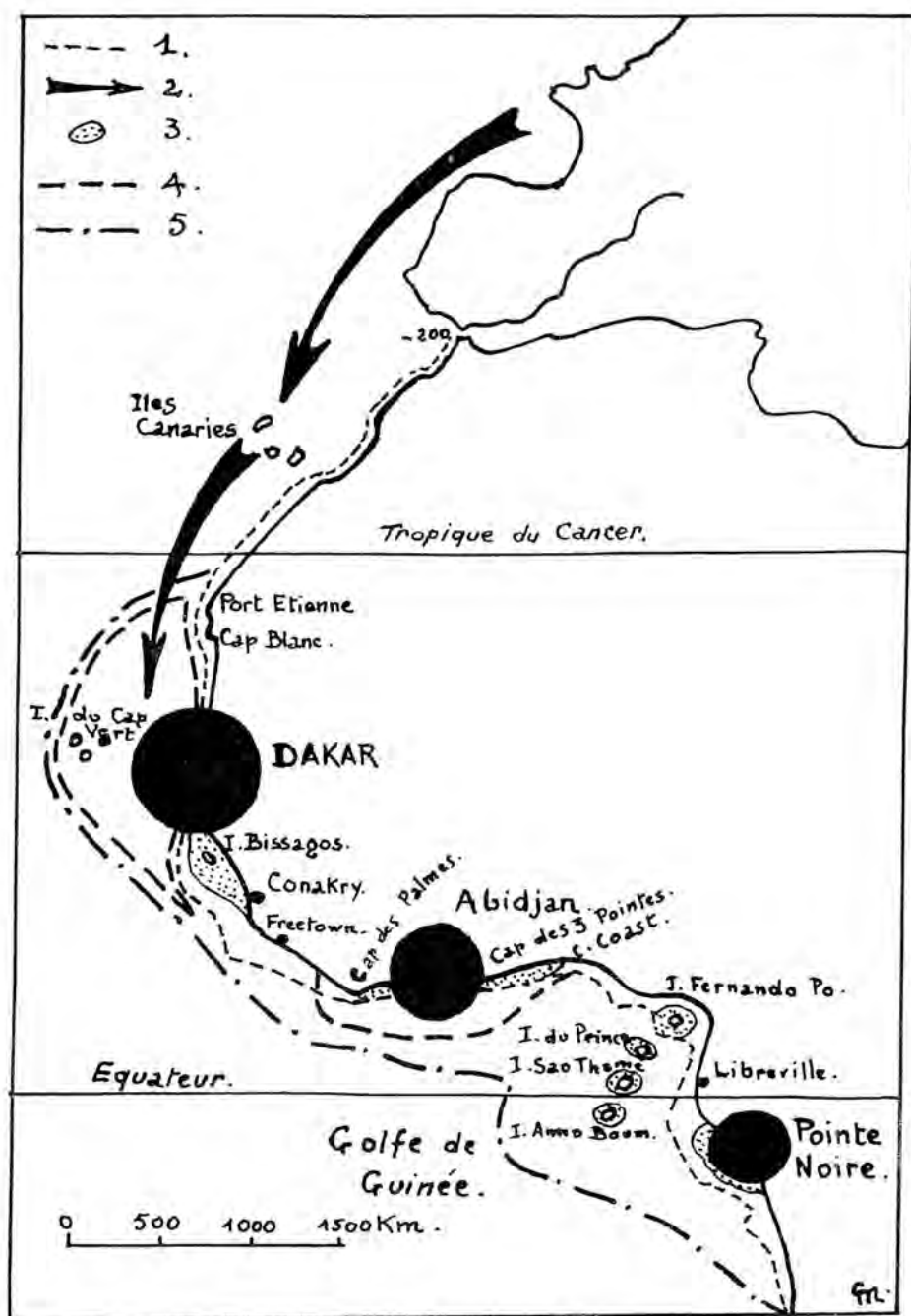
Deux types de pêche, auxquels correspondent 2 types de navires, sont aujourd'hui pratiquées par les thoniers français dans les eaux africaines. Les navires dits de pêche-fraîche ne peuvent congeler leurs captures et ils écoulent en Afrique même le produit de leurs courtes marées d'une quinzaine de jours. Les bateaux congélateurs, par contre, pratiquent des marées d'un mois et plus. Les nouveaux États africains ont la possibilité d'écouler en France, en franchise de droit, un certain contingent de thons de conserve. Ce contingent est fixé chaque année, en septembre-octobre, par une Commission réunissant à Paris les délégués de la France, du Mali, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Congo-Brazzaville et de Madagascar. En compensation, les bateaux français complètent l'apport insuffisant des bâtiments africains et malgaches. La campagne doit se dérouler de novembre à mai, avec priorité pour les thoniers pêche-fraîche dont le nombre est fixé chaque année, pour chaque port d'armement, par le « Comité interprofessionnel du thon ». La production étant devenue insuffisante, les congélateurs français ont été, à leur tour, autorisés à livrer le surplus nécessaire aux usines africaines.

Les Luzéens pratiquent la pêche fraîche, avec un nombre de navires variable : 28 en 1962, 32 en 1963, 18 en 1964. L'inégal rendement des campagnes explique les fluctuations de la flotille. C'est ainsi que les ports bretons ont armé pour la pêche fraîche 20 bateaux en 1961-62, 32 en 1962-63, 28 en 1963-64, 21 en 1964-65 dont 3 à Douarnenez, 1 au Guilvinec, à Camaret, à Etel et à Groix, le reste à Concarneau (qui exploite d'ailleurs les 4 bâtiments armés à Douarnenez et au Guilvinec). Cet effectif pêche-fraîche diminue et il est possible que tous ses navires soient vendus, d'ici quelques années, à des armements africains. Par contre, la flotille dite de la SOVETCO (Société pour la vente du thon congelé) se développe rapidement.

La SOVETCO fut fondée en 1959 par le Comité du thon. Elle associe, en un groupement de vente, tous les congélateurs français exerçant dans les eaux africaines. C'est une véritable coopérative, qui paie à un prix provisoire les captures débarquées, le prix définitif n'étant établi qu'en fin de campagne au moment où l'on répartit les bénéfices entre tous les intéressés. Le siège central de la société est à Concarneau et les liaisons avec les unités en pêche se font par télex à partir de Dakar et de Pointe Noire. En outre, un des congélateurs, « Le Boréal », est équipé d'un appareil qui lui permet, par l'intermédiaire de Senlis-Radio, de signaler tous les matins à 9 heures la pêche du jour précédent, de recevoir pour transmission les messages urgents, de commander les pièces de rechange qui sont alors expédiées par avion de Paris. De ce fait, les 32 thoniers congélateurs français sont exploités avec plus de facilité que les chalutiers en pêche sur les côtes d'Irlande ou d'Ecosse.

Mais la SOVETCO est surtout un organisme de vente. Elle affrète trois cargos frigorifiques, appartenant à l'armement DELHEMMES, de Concarneau, pour transporter en France la majeure partie des prises des congélateurs. Elle se charge également de la vente du thon congelé à l'étranger : Amérique, Yougoslavie, Italie. Sa production atteignit 12.000 t et 2 milliards d'AF en 1964. L'on pense pouvoir atteindre les 20.000 t et 4 milliards d'AF d'ici 2 ou 3 ans. La flotille comprend en effet maintenant 32 congélateurs, au lieu de 11 en 1959-60. Ils sont armés dans quatre ports : Saint-Jean-de-Luz (3), La Rochelle (1), Etel (2), Concarneau (26). Et de nombreuses unités nouvelles ont été commandées dans les chantiers français.

Ainsi, la production pêche fraîche, destinée aux usines de Dakar et d'Abidjan qui exportent en France la majeure partie de leurs conserves, est actuellement en baisse : 5.300 t en 1959-60, 4.500 et 4.400 au cours des deux campagnes suivantes. Si elle remonta à 5.400 t en 1962-63, elle baissa de nouveau à 4.900 t au cours de la saison dernière. La Bretagne ne possède d'ailleurs plus que 21 thoniers pêche-fraîche. Par contre, la part des congélateurs de la SOVETCO, partie de 4.100 t, atteignit, au cours des quatre campagnes suivantes, 5.800, 6.100, 8.500 et 10.000 t. Au cours des deux dernières saisons, elle s'est élevée à 13.900 et 14.000 t. La Bretagne reste donc, malgré le déclin relatif de la pêche au germon, en tête des régions françaises productrices de thonidés. Ceci, grâce surtout à Concarneau qui reprend, sur le plan de la production thonière en général, la place qu'il tend à perdre dans la capture du germon.



Lieux de pêche africains fréquentés par les thoniers français

1 : limite des fonds de 200 m — 2 : route suivie par les thoniers français pour rejoindre l'Afrique — 3 : lieux où les thoniers font leurs appâts — 4 : limite des zones de pêche des thoniers « pêche-fraîche » — 5 : limite de la zone fréquentée par les congélateurs.

II. LA PRATIQUE DE LA PECHE (Fig. 1).

Les bateaux pêche-fraiche, dont le nombre était fixé au début par le Comité du thon, quittent la métropole de la fin octobre à la mi-novembre après la campagne du germon, pour rejoindre le port de Dakar après une traversée de 11 à 12 jours. En principe, ils doivent exercer leurs activités en Afrique jusqu'à ce que le contingent « pêche-fraiche », destiné aux usines locales, soit capturé ; mais les rendements peu élevés de ces dernières années, et la diminution du nombre des navires de ce type, font que ce contingent ne peut être débarqué qu'avec peine ; les unités demeurent donc dans les eaux tropicales jusqu'à la clôture officielle de la campagne, fixée à la fin du mois de mai, époque à laquelle elles rejoignent leur port d'origine pour se épréparer à une nouvelle campagne au thon blanc (germon).

Un certain nombre de congélateurs ont le même emploi du temps. Mais de plus en plus, depuis la création de la SOVETCO, les congélateurs tendent à désertir nos côtes pour se consacrer uniquement à la pêche africaine, ces navires s'étant montrés mauvais pêcheurs de germon. En outre, pour être rentables, ces unités doivent travailler continuellement. La majeure partie d'entre elles restent donc 18 mois dans les eaux tropicales, avant de rejoindre les ports métropolitains où elles subissent, pendant deux mois, un nettoyage complet et les réparations nécessaires. Les hommes, toutefois, rentrent tous les six mois par groupes de trois ou quatre, pour une durée de trois semaines à un mois (durée d'une marée de congélateur). Le bateau signale alors son retour au port africain de débarquement au siège concarnois de la SOVETCO, et le soir même, les marins regagnent le Bourget ou Orly pour se retrouver, 24 heures plus tard, à bord de leur unité, à Dakar, Abidjan, ou Pointe Noire. Trois ou quatre marins partent aussitôt, à leur tour, « en permission ». Le vide ainsi créé est comblé par deux Africains de Dakar, qui reçoivent un fixe de 9.000 F CFA par mois, prélevé sur la part de l'équipage, et complété par un faible pourcentage sur le produit de la pêche.

Les thoniers pêche-fraiche sont, pour la plupart, basés à Dakar. Certains s'aventurent jusqu'à Abidjan en janvier-février notamment. Mais une seule usine y travaille le thon, qui ne peut absorber que 35 t par jour. Par ailleurs, il n'existe là qu'une seule glacière, d'une capacité de production journalière de 30 t seulement. A Dakar, ces difficultés n'existent pas ; mais la pêche y est plus aléatoire que dans le golfe de Guinée ; de novembre à mars, le rafraîchissement dû aux alizés rend difficile la capture de l'appât. Mais les congélateurs ont un rayon d'action tel qu'ils peuvent gagner le golfe de Guinée, avec Abidjan comme port d'attache, et même Pointe Noire au delà de l'Equateur, lorsque la pêche ne « donne pas dans le Nord ». A Pointe Noire, à Abidjan, un frigorifique leur permet de stocker leur cargaison jusqu'à l'arrivée d'un cargo de la SOVETCO. Celui de Pointe Noire ne peut encore recevoir que quelques centaines de tonnes de thon ; celui d'Abidjan est plus grand, mais une société américaine y possède des intérêts qui lui permettent de stocker du thon japonais ou espagnol. Quant au frigorifique de Dakar, maillon initial du complexe thonier prévu au plan de développement de la République du Sénégal, il peut congeler 100 t de thon par jour et recevoir un contingent global de 2.000 t. Mais le congélateur

débarque souvent sa pêche directement dans le cargo-frigorifique en escale à Dakar, ou bien à Freetown, en Sierra Leone.

Trois espèces de thon sont pêchées en Afrique : l'albacore ; le paludo, ou thon obèse ; le listao, qui n'est pas un vrai thon, à chair grise, d'un prix faible (80 AF le kilo) demandé par l'Espagne et la Yougoslavie, et dont le tonnage capturé ne doit pas dépasser 10 % de celui de l'albacore. L'appât est surtout constitué de sardines et d'anchois. Au Sénégal, on le capture surtout sur les fonds très proches de la côte, au Sud de Gorée, dans la baie de Rufisque. Il est abondant sur le littoral de Dakar jusqu'à 10° de latitude Nord. Plus au Sud, l'appât peut aussi se faire au large de Conakry, sur le plateau dragué par les chalutiers. Dans le golfe de Guinée, que fréquentent surtout les congélateurs, il se capture au large d'Abidjan et plus à l'Est, entre le cap des Trois Pointes et le cap Coast. Enfin, l'appât se fait aussi plus au Sud, près de Libreville et autour des îles du fond du golfe. Cette capture s'opère en général de nuit, contrairement à la pratique métropolitaine, sauf par nuit claire. Un lamparo attire le poisson. On l'éteint lorsque l'on y substitue celui du canot, mouillé dès que le banc est signalé. Le canot attire derrière lui le banc qu'enserme un filet entraîné par un mouvement tournant du grand bateau. L'appât est alors embarqué à l'épuisette, à la lumière pour que le poisson ne s'écaille pas. L'on charge ainsi une t d'appât (au lieu de 700 kg dans les parages de l'île d'Yeu pour la pêche au germon). Puis l'on fait route vers les lieux de pêche.

Ceux-ci s'étendent de Port Etienne jusqu'au Sud de Pointe Noire, au large des côtes de l'Angola. Au Nord, entre les 10° et 20° parallèles, la pêche s'opère de mars à octobre. Au large de Conakry on est à 72 heures de route (plus de 400 milles) de Dakar, le port d'attache, ce qui exige, aller-retour, 6 jours de route sur les 15 que dure la campagne.

L'on pêche également l'albacore au large du Libéria, jusqu'à l'embouchure du Niger. Dans le secteur d'Abidjan, il se capture tout près du rivage, notamment en saison sèche lorsque la zone de dessalure littorale disparaît presque complètement. Au fond du golfe de Guinée, un autre secteur de pêche, uniquement fréquenté par les congélateurs, s'étend de l'embouchure du Niger à l'Angola. L'on n'y pêche pratiquement ni patudo, ni listao, et la capture de l'albacore peut s'opérer à une cinquantaine de mètres du rivage, par exemple à Anno Bom.

Des vols d'oiseaux (sternes, puffins, stercoraires) signalent les bancs. Souvent aussi, notamment dans la région du cap des Palmes, des marsouins accompagnent l'albacore ; s'ils disparaissent, le thon disparaît avec eux... La baleine signale également la présence du thon, car elle est accompagnée de petits poissons, du genre sardinelle, que le thon recherche. La pêche s'opère comme celle du germon, avec toutefois des cannes plus grandes et des hameçons plus gros. Lorsque l'albacore atteint de 70 à 80 kg, quatre à cinq hommes tiennent la même canne. La plaie de la pêche est constituée par les requins. Le thon est jeté dans la cale sans étêtage ni éviscération.

La pêche à la senne, qui s'est avérée décevante pour le germon, est pratiquée en Afrique par trois types de senneurs, soit dépendant d'un congélateur, soit mixtes ou bivalents pêchant aussi à la canne, soit senneurs purs et indépendants dont les premiers spécimens sont apparus, il y a quelques mois seulement, à Concarneau. Le senneur rattaché à un congélateur est de petite

taille (23-24 m HT, 80-90 tonnes) ; il peut également travailler avec un bateau pêche-fraîche lorsque le thon ne mord pas à l'appât. Le bateau pêche-fraîche prélève alors 40 % du produit de la vente. Le senneur-bivalent est indépendant et peut stocker plus de 100 t de thon. Il pratique à la fois la pêche à la canne et à la senne. Le senneur indépendant, qui peut également stocker 100 t, ne pratique que la pêche à la senne. Le filet mesure de 700 à 800 m de long et de 80 à 100 m de chute. Le bateau s'annexe une vedette en acier, équipée d'un vivier pouvant contenir une centaine de kilos d'appât, d'un sondeur et d'un poste radio qui le relie au senneur. Les deux navires en pêche, appâteur et senneur, voguent de conserve, à un demi ou à un mille de distance. La senne intervient et forme cercle sur avis de l'appâteur. L'encerclement du banc dure de 5 à 10 minutes, la levée du filet 45 minutes, et 30 minutes sont ensuite nécessaires pour préparer le coup suivant. Le rendement est très variable. L'on a vu des senneurs demeurer 15 jours en mer sans donner un coup de filet, alors qu'en une seule semaine, ils peuvent rapporter 70 ou 80 t d'albacore.

Les thoniers pêche-fraîche ne restent que 6 mois dans les eaux africaines, alors que la plupart des congélateurs y restent toute l'année. D'autre part, les senneurs en sont encore au stade de l'expérimentation. Ce qui rend difficile toute comparaison entre les rendements des thoniers pêche-fraîche, des senneurs et des congélateurs pêchant à la canne. Durant les trois dernières campagnes, la moyenne des prises fut de 200 t en 6 mois pour les thoniers pêche-fraîche, mais ces prises varièrent, selon les bateaux de moins de 100 t à 300 t. La moyenne des prises des congélateurs de la SOVETCO fut, durant le même temps, de 750 à 800 t par an. Les senneurs figurent parmi les meilleurs congélateurs, et leur production paraît devoir dépasser 1.000 t par an.

CONCLUSION. L'indépendance politique des Etats africains pose, pour la pêche bretonne de thonidés, un certain nombre de problèmes. Les bateaux pêche-fraîche voient prélever un droit de pesage sur leurs captures, au profit de l'Etat sénégalais, de même qu'un droit de part sur tout thonier transitant par Dakar. La signature de l'Ambassadeur de France est exigée lors du transfert sur les cargos frigorifiques français, la marchandise étant alors réputée d'origine étrangère.

D'autre part, la vie des équipages est dure, sous un climat qui n'est pas fait pour eux. Après 15 jours de mer, ils ne séjournent à terre que 24 heures, temps nécessaire au débarquement du poisson, au soutage et à l'avitaillement. Les équipages des thoniers pêche-fraîche, absents de chez eux pour 6 mois, sont surtout sensibilisés durant les deux derniers mois, lorsque la pêche ne donne pas. Avec les 5.000 F CFA d'argent de poche qu'ils reçoivent chaque mois de l'armement, ils sont en butte aux tentations qui surgissent au coin des rues et des quais, lors de leurs courtes escales.

Et pourtant, les pêches africaines sont en plein essor. Si la flotille pêche-fraîche décline, le succès des congélateurs compense largement son recul. Les Français, les Bretons notamment, sont partout, de Port Etienne à Pointe Noire. Et leur apport permet un fonctionnement régulier, et non plus saisonnier, des conserveries métropolitaines.

Pourtant, nous ne sommes plus chez nous dans les eaux africaines. Il suffirait que l'on prit là des mesures analogues à

celles décidées par certains états d'Amérique du Sud pour écarter nos pêcheurs des eaux territoriales et rendre très difficile la capture des thonidés. En outre, les pays d'Afrique s'équipent. Ils achètent nos petits chalutiers-thoniers, et de petits armements thoniers existent maintenant à Abidjan. Mais c'est au Sénégal que se développe le plus la pêche du thon, sous l'impulsion de l'Etat. Un complexe thonier s'y crée, dont le grand frigorifique, appartenant en partie à l'Etat sénégalais, en partie à l'armement DELHEMME de Concarneau, n'est qu'un maillon. Des pêcheurs sénégalais font leur apprentissage sous la direction d'un patron et d'un mécanicien français. L'U.R.S.S., dont de nombreux navires pêchent sur les côtes d'Afrique et font escale à Dakar, a accordé une aide d'1.200.000.000 de F CFA à l'Etat sénégalais qui remboursera sous la forme de produits tropicaux. Le Sénégal va pouvoir développer sa flottille thonière ; il doit construire 43 thoniers au cours des prochaines années, dont 5 proviendront des chantiers KREBS de Concarneau.

Quant aux conserveries sénégalaises, dont le nombre s'est d'ailleurs réduit (3 au lieu de 6, dont deux à Dakar et une à Rufisque), elles restent encore étroitement dépendantes de la France puisqu'appartenant à des usiniers français venus chercher là des prix plus bas du thon et une main-d'œuvre moins coûteuse que celle de la métropole. Face à cette politique, la coopérative « Pêcheurs de France », union nationale des coopératives maritimes, a décidé de monter une usine sur place avec l'appui du gouvernement sénégalais. Cette usine fut construite entre le 1^{er} mars 1959 et le 15 février 1960. C'est une des plus modernes d'Afrique, et elle peut, avec un personnel de 450 à 500 ouvriers, encadrés par 10 européens, travailler 50 t de thon par jour. Mais elle s'approvisionne auprès des thoniers pêche-fraîche dont le nombre décroît et qui ne pêchent que 6 mois par an.

Enfin, Espagnols et Japonais vendent leur thon moins cher que les Français à l'usine d'Abidjan. De sorte que, cet hiver encore, nos thoniers pêche-fraîche qui avaient établi là leur port d'attache ont dû remonter vers Dakar pour ne pas être contraints de céder leur pêche à 1,40 F le kg au lieu de 1,55 F.

L'actuel succès de nos thoniers sur les côtes d'Afrique ne doit donc pas masquer les risques futurs des concurrences (1).

(1) Résumé d'un chapitre de 36 pages, extrait d'un Mémoire pour le Diplôme d'Etudes supérieures de Géographie, soutenu en 1965 et intitulé « Le Thon en Bretagne » (220 pages, 47 figures et photographies) ; mémoire conservé au Laboratoire de Géographie de la Faculté des Lettres de Rennes. Le présent article a été revu et mis au point par M. GAUTIER.